

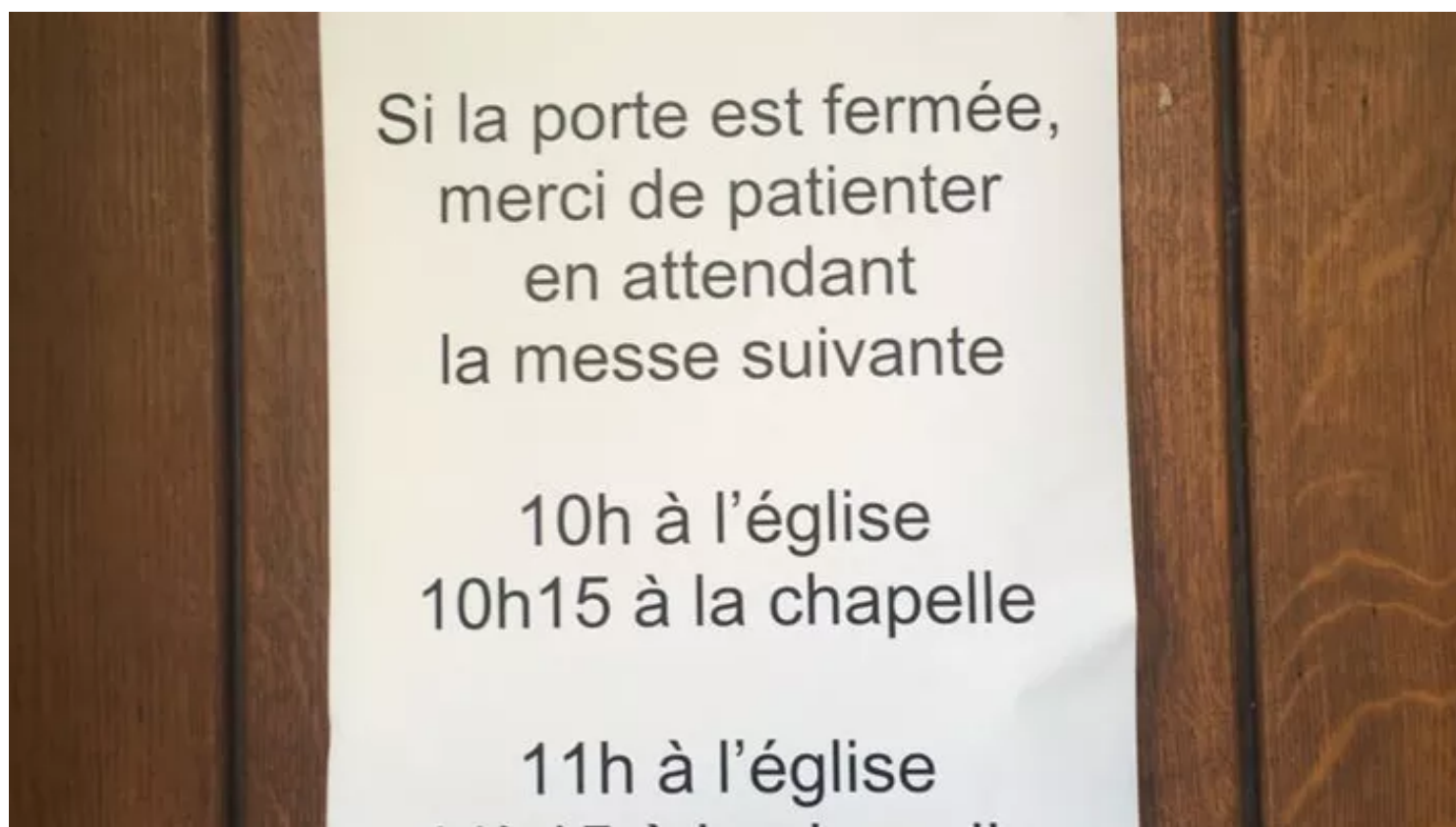
Messes : un retour organisé des fidèles à l'église

EN IMAGES - Avant la décision du Conseil d'État, les églises se sont organisées comme elles pouvaient dimanche 29 novembre, en essayant de respecter la jauge des 30 personnes réglementaires.

Par Agnès Leclair

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour il y a 18 minutes

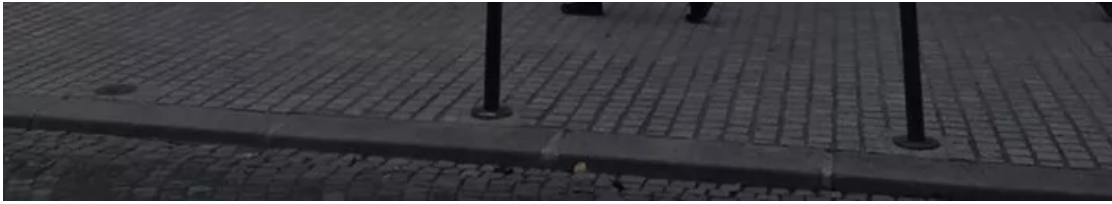


À l'église Saint-Léon à Paris. Agnès Leclair / Le Figaro

À l'église Saint-Léon dans le XVe arrondissement de Paris, ce dimanche matin 29 novembre, une feuille sur laquelle étaient inscrits les horaires des messes annonçait la couleur : «*Si la porte est fermée, merci de patienter en attendant la messe suivante.*» Un mois après l'interdiction des messes publiques visant à limiter la propagation du Covid-19, les églises pouvaient enfin rouvrir leurs portes... mais seulement dans la limite imposée par le gouvernement de 30 personnes maximum.

La paroisse se justifie ainsi dans son bulletin : «*Le maintien de la jauge de 30 personnes étant inacceptable, vos prêtres décident, en communion avec notre archevêque, de reprendre la célébration des messes en limitant à 280 le nombre de personnes dans l'église, et à 170 dans la chapelle. Dans la conférence de presse de ce jeudi 26 novembre, nous avons entendu : «*Lorsqu'un couple ou un parent avec un enfant entre dans un commerce, ils compteront pour une seule personne.* » Nous appliquerons la même règle dans l'église. 2=1 dans une même famille. Une famille de 5 enfants compte pour 3.*»

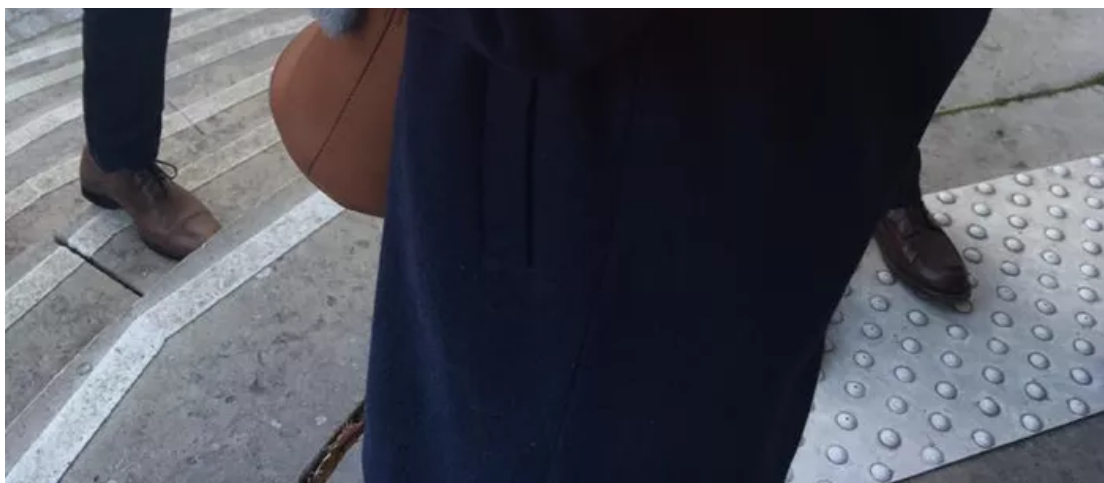




L'église Saint-Léon ce dimanche matin. *Agnès Leclair / Le Figaro*

Dans cette église parisienne, la même jauge que dans les magasins était appliquée, soit un fidèle pour 8 m² de surface. Cela contrevient à la décision gouvernementale. A l'entrée, une paroissienne comptait les fidèles adultes et adolescents mais ne recensait pas les enfants. 280 places étaient donc disponibles...





À l'entrée de l'église Saint-Léon. Agnès Leclair / Le Figaro

À Saint-Sulpice, dans le 6^e arrondissement de la capitale, une messe supplémentaire a été organisée. Dans la plus grande église de Paris, un périmètre « sacré » avait été mis en place autour de l'autel, pouvant accueillir les 30 personnes réglementaires ; le reste de l'église étant accessible à tout le monde. *« C'est la plus grande église de Paris : 6000 m². Si on ne fait entrer que 30 personnes cela revient à leur laisser 200 m² chacune. De plus, le nombre de 30 personnes est déjà quasiment atteint avec ceux qui travaillent pour la retransmission de la messe sur YouTube »,* a expliqué au Figaro le père Henri de la Hougue. *« Si on comptait les fidèles, on fermerait tout de suite l'église. Et fermer la porte d'une église, c'est inconcevable. Cela reviendrait à chasser les fidèles. »*

Ce casse-tête pourra peut-être bientôt prendre fin puisque le Conseil d'État s'est rangé du côté de l'Eglise catholique, ce dimanche, et a enjoint le gouvernement à revenir *« dans les trois jours »* sur la décision de limiter le nombre de fidèles.

À voir aussi - *« Je me réjouis de voir une plus grande liberté de pratique de culte »,* déclare Adrien Quatennens après la décision du Conseil d'Etat